



CCCPS / 2024 / DE072  
5.2.2 Fonctionnement des groupes  
politiques

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mai 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

|                      |  |
|----------------------|--|
| Présents             | Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER. |
| Pouvoirs             | Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOIN ; Danielle BORDERES à Boris TRANSINNE ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Sarah DUVAUCHELLE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Thierry GUILLOUD ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Nicolas SIZARET à René-Pierre HALTER ;  |
| Absents              | Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Dominique DELAYE et Franck MONGE.  |
| Secrétaire de séance | Thierry GUILLOUD.  |

**Stratégie Economie circulaire 2024-2026**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

L'économie circulaire est un des objectifs stratégiques de notre projet de territoire. Elle est au cœur des ambitions 1 « *Préserver et valoriser nos ressources naturelles et patrimoniales et ancrer notre territoire dans la transition écologique* » et 2 « *Favoriser l'économie locale, circulaire, innovante, respectueuse de l'environnement et conforter l'identité de notre territoire* ».

Pour rappel, l'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basé sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle vertueux d'économie circulaire.

Fort de cette volonté politique, une commission spécifique « Economie Circulaire » a été constituée en 2023 au sein de la CCCPS. Constituée de 13 élus, elle est animée par le Vice-Président à l'économie. Ainsi, les services et la Commission ont élaboré une proposition de feuille de route « Economie circulaire 2024-2026 » qui synthétise la stratégie de l'intercommunalité pour tendre vers un territoire zéro déchet.

En effet, notre territoire dispose de nombreux atouts pour devenir un acteur de référence du déploiement d'une économie circulaire résolue. L'économie circulaire doit être pour notre territoire une source de richesse économique et permettre un développement harmonieux respectant notre environnement naturel. Au-delà de la nécessaire valorisation et de la réduction des déchets qui se développent progressivement, notre territoire accueille un certain nombre d'acteurs qui ont engagé des initiatives remarquables. Avec eux, la CCCPS souhaite faire fructifier l'économie circulaire dans toutes ses dimensions, que ce soit dans le domaine de l'allongement de la durée de vie des objets, des achats responsables, de l'économie de fonctionnalité, de l'écologie industrielle et territoriale, etc.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Les enjeux sont multiples. Le principal est avant tout de réduire les déchets produits et le tonnage de déchets enfouis. Cela passe notamment par un changement de comportement et de paradigme (déchets = ressources) et par la pérennisation et le développement des acteurs locaux de l'économie circulaire en structurant et en développant la filière et ses acteurs. Il s'agit également de développer une approche systémique avec une transversalité interne des différents services de la CCCPS (environnement, transition, développement économique et communication) et en lien avec les acteurs locaux et les territoires voisins.

Pour y parvenir, il s'agira tout d'abord d'établir un diagnostic initial de la situation et d'organiser la gouvernance de la démarche. L'un des enjeux est d'organiser la démarche dans la durée en irradiant le territoire des principes de l'économie circulaire en associant les habitants et les entreprises à la démarche active d'économie circulaire. Enfin, il s'agit d'optimiser les flux liés aux déchets en augmentant la performance des installations actuelles afin de réduire très fortement les tonnages de déchets enfouis.

Au final, la stratégie proposée se décline en un plan d'actions qui s'articulera autour de 3 grands axes :

- Axe 1 : Consommer autrement, sensibiliser, informer, communiquer y compris en interpellant les pouvoirs publics et les acteurs économiques
- Axe 2 : Structurer et consolider la filière du réemploi/réutilisation
- Axe 3 : Adapter les déchetteries du territoire aux enjeux environnementaux

Afin de mettre en place cette stratégie, la CCCPS mobilise ses moyens humains au sein des différents services concernés (environnement, transition, développement économique, communication). Du temps agent spécifique est dédié pour l'animation de la commission économie circulaire qui sera en charge de la mise en œuvre et du suivi de cette feuille de route, en lien étroit avec la commission déchets. Par ailleurs, un groupe de travail avec les acteurs locaux de l'économie circulaire (acteurs historiques, entreprises, associations ...) est constitué et une instance de suivi ad hoc ou Comité de pilotage sera mise en place réunissant notamment des élus des deux intercommunalités CCCPS et CCVD (au vu de périmètre concerné). Il sera également fait appel à l'appui d'un bureau d'étude pour la phase de diagnostic et la définition du schéma directeur des déchets ainsi qu'à de l'animation par l'ADEME (via le Contrat d'Objectif Territorial – Volet Economie Circulaire).

Au niveau financier, des fonds propres de la CCCPS seront mobilisés et des candidatures à différents appels à projets seront déposés (Fiche action TIB Territoire Zéro Déchet, Contrat d'Objectif Territorial ADEME, programme Leader, AAP ADEME, ...).

Concernant le phasage et la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, il est proposé de lancer la phase d'étude sur la structuration de la filière et sur la modernisation et l'optimisation du réseau de déchetteries. Il s'agit également d'engager dès le printemps 2024 les actions de sensibilisation en lien avec les acteurs locaux et à partir de septembre, la mise en place d'outils sur le changement de comportement. Les résultats de l'étude ainsi que le diagnostic élaboré dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT - Volet Economie circulaire) permettront ensuite de préciser et affiner le programme d'actions à partir de 2025.

Une note d'orientation précisant les éléments de cette feuille de route économie circulaire, validée par l'Exécutif et la Commission Economie Circulaire, est annexée à la présente délibération.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la feuille de route Economie circulaire de la CCCPS 2024-2026.

## III. Visas

VU la directive-cadre européenne sur les déchets actualisée en 2018 dans le cadre d'un ensemble de mesures sur l'économie circulaire et de ses nouveaux objectifs ;  
VU la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 ;  
VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 ;  
VU la présentation et l'avis favorable de principe de la Commission Economie Circulaire du 18 septembre 2023 et du 6 février 2024 concernant la feuille de route proposée ;  
VU la validation de l'Exécutif du 01 février 2024 ;

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la feuille de route Economie circulaire de la CCCPS 2023-2026 proposée dans la présente délibération ;
- 2) d'autoriser le Président ou son Représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 22 voix,

Votants CONTRE : 0 voix,

S'abstenant : 13 voix, Ruth AZAÏS, Danielle BORDERES, Anne Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Thierry GUILLOUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE, Jean Pierre POINT et Boris TRANSINNE.

## VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Note d'orientation Economie Circulaire de la CCCPS et du Bassin de Vie du Crestois : « Vers un Territoire Zéro Déchet »

Thierry GUILLOUD  
Secrétaire de séance

Affichée le - 4 JUN 2024

Le 23 mai 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président





## Note d'orientation Economie Circulaire de la CCCPS et du Bassin de Vie du Crestois Vers un Territoire Zéro Déchet

### Préalable :

Notre territoire dispose de nombreux atouts pour devenir un acteur de référence du déploiement d'une économie circulaire résolue. Nous voulons que les outils de l'économie circulaire soient pour notre territoire une source de richesse économique et d'un développement harmonieux respectant notre environnement naturel.

En effet, au-delà de la nécessaire valorisation et de la réduction des déchets qui se développent progressivement, notre territoire accueille un certain nombre d'acteurs qui ont engagé des initiatives remarquables. Avec eux, nous voulons faire fructifier l'économie circulaire dans toutes ses dimensions, que ce soit dans le domaine de l'allongement de la durée de vie des objets, des achats responsables, de l'économie de fonctionnalité, de l'écologie industrielle et territoriale, etc.

### 1/ Établir un diagnostic initial du territoire / bassin de vie

La démarche d'économie circulaire doit s'intégrer dans un territoire cohérent. Elle doit débuter par la réalisation d'un inventaire des flux entrant et sortant du périmètre considéré (CCCPS et une partie de la CCVD qui reste à déterminer).

En effet les infrastructures, les déplacements de personnes, de biens, de déchets, se font dans un rayon d'action ou bassin de vie dont les limites ne correspondent pas forcément à des limites administratives.

Il s'agit donc d'entreprendre :

- > L'identification et la mobilisation des différents acteurs publics et privés
- > Le recensement des actions déjà menées par ces différents acteurs
- > La compréhension des enjeux du territoire dans son contexte propre :
  - Comprendre les activités des entreprises
  - Connaitre les flux intra, entrant et sortant
  - Connaitre les priorités économiques des acteurs
  - Apprécier l'intérêt porté à des solutions alternatives
  - Identifier les besoins en services sur le territoire en prenant en compte l'existant
- > L'identification de solutions de synergies
  - Synergie d'échanges ou de substitution de flux (EIT)
  - Synergies de mutualisation d'approvisionnement comme des achats groupés
  - Synergies de mutualisation d'équipements et d'infrastructures
  - Synergie de mobilité (transports, déplacements)

Les déchets des uns peuvent être une ressource pour les autres.

Les effets de substitution et de mutualisation peuvent permettre de réduire les impacts carbone, mais aussi générer des économies de fonctionnement et d'investissement.

L'enjeu de ce diagnostic est bien donc de dresser une cartographie des flux, des actions en cours ou potentielles, qui devra conduire à promouvoir une dynamique de partage et d'échange intra-territoriale et contribuer dès lors à associer collectivités, entreprises, associations, ménages, etc...

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

## 2/ Organiser la gouvernance de la démarche

La connaissance, issue du diagnostic, du tissu économique, associatif et citoyen du territoire doit présider à la matérialisation de la gouvernance.

Comme ce territoire concerne 2 intercommunalités, la CCCPS et la CCVD, une coordination étroite doit être organisée, et les objectifs, les solutions, les plans d'actions, les outils devront être largement partagés.

La CCCPS assurera le rôle de chef de file.

L'instance de gouvernance adhoc qui sera mise en place doit réunir, à l'instar de l'organisation mis en place pour la thématique de l'agriculture/alimentation :

- > Les vice-présidents et techniciens concernés des 2 intercos
- > Les représentants des principaux acteurs de l'économie circulaire du territoire
- > Les représentants de l'association Biovallée

Les actions qui devront être menées pourront prendre diverses formes comme :

- > L'édition d'une charte d'engagement des collectivités, des entreprises
- > L'animation d'un projet d'économie industrielle territoriale
- > La mobilisation d'associations de citoyens, de comités de quartier
- > Le montage d'équipes projet
- > L'identification et la formalisation des bonnes pratiques inspirantes sur le territoire
- > La formalisation d'un tableau de bord, d'indicateurs et d'objectifs partagés par tous.

La gouvernance intercommunautaire du territoire doit en outre s'appuyer sur une large transversalité de toutes les composantes concernées par l'économie circulaire : communication, juridique, développement économique, environnement/déchets, mobilité, urbanisme, etc.

## 3/ Animer la démarche dans la durée

- > En facilitant une démarche collective et collaborative
- > En suscitant des projets (AMI, APP) auprès des acteurs de l'économie circulaire du territoire
- > En apportant un soutien aux entreprises dans leurs demandes d'aides publiques
- > En favorisant les regroupements autour de filières à identifier (genre bois énergie)
- > En accompagnant des clubs d'entreprises (j'entreprends en Biovallée...)
- > En favorisant la constitution de pôles de compétitivité (PPAM, énergie, bâtiment...)
- > Voire même en développant une démarche de marketing territorial

## 4/ Irradier le territoire des principes d'économie circulaire

- > Par une sensibilisation de tous, entreprises, habitants, collectivités à une consommation éco-responsable et sobre, et à une économie de la fonctionnalité (mutualisation, location, prêt, plutôt qu'achat)
- > Dans l'activation de la commande publique
  - En définissant des critères de marchés publics compatibles avec les exigences environnementales
  - En favorisant les matières recyclées et les énergies de récupération
  - En réutilisant au maximum les déchets du bâtiment
- > Dans la prévention et la gestion des déchets
  - En sensibilisant les agents aux enjeux du tri sélectif
  - En généralisant la valorisation des déchets du BTP
  - En organisant la collecte et le traitement des bio-déchets
- > Dans la promotion des circuits courts
  - En favorisant le déploiement de boucles alimentaires locales (filières, logistique, communication...)

## 5/ Associer les habitants, les entreprises à la démarche active d'économie circulaire

- > Par une large information sur la trajectoire des déchets :
  - Sur le tri sélectif et la destination de chaque déchet par le déploiement d'une pédagogie active
  - Sur les acteurs du réemploi et de la réparation, leur rôle, leur importance dans le dispositif
- > Par une sensibilisation des citoyens sur leurs choix de consommation
  - Lancement de défis Zéro Déchet dans les familles
  - Instauration d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (cantines, hôpitaux, etc...)
  - Sensibilisation à des achats éco-responsables (emballages, réutilisation...)
- > En favorisant largement l'accès facile à tous d'articles et d'équipements en seconde vie

## 6/ Optimiser les flux liés aux déchets

- > Définir un schéma d'implantation des déchèteries en tant que pôles de tri et de réemploi/valorisation, qui permette une optimisation du traitement des déchets et des déplacements des particuliers, des entreprises, comme des engins de collecte de l'ensemble du territoire.
- > Analyser les flux des déchets valorisables pour rechercher une solution la plus possible locale de leur destination finale

## 7/ Conclusion

Cette note d'orientation vise à permettre d'animer et de mettre en cohérence tous les acteurs gravitant ou devant graviter autour de l'économie circulaire. Des réflexions, plans d'actions, des choix d'investissement et de communication, devront être montés et programmés dans le temps.